

UBS (Irl) ETF plc
2nd Floor
5 Earlsfort Terrace
Dublin 2
Irlande

14 juillet 2023

Re : UBS (Irl) ETF Plc (la « Société »)
UBS (Irl) ETF Plc - Factor MSCI USA Quality UCITS ETF ; et
UBS (Irl) ETF Plc - Factor MSCI USA Prime Value UCITS ETF
(individuellement un « Compartiment », collectivement les « Compartiments »)
- Avis aux Actionnaires

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'actionnaire de la Société (« **Actionnaire** ») pour vous informer des changements qui seront prochainement apportés aux Compartiments.

Sauf indication contraire, les termes en majuscules employés aux présentes auront le sens qui leur est donné dans le prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

1. Remplacement de l'Indice

Par la présente, le conseil d'administration de la Société vous informe, en votre qualité d'Actionnaire d'un Compartiment, que l'indice sous-jacent de chaque Compartiment sera mis à jour pour refléter le « **Nouvel Indice** », tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Compartiment	Indice actuel	Nouvel Indice
UBS (Irl) ETF Plc - Factor MSCI USA Quality UCITS ETF	MSCI USA Quality (Net Return)	MSCI USA Quality ESG Low Carbon Select (Net Return)
UBS (Irl) ETF Plc - Factor MSCI USA Prime Value UCITS ETF	MSCI USA Prime Value (Net Return)	MSCI USA Prime Value ESG Low Carbon Select (Net Return)

Les noms des Compartiments concernés seront eux aussi mis à jour pour refléter le « Nouveau nom », tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, afin de s'aligner sur le Nouvel Indice suivi par chacun des Compartiments.

Nom actuel	Nouveau nom
UBS (Irl) ETF Plc - Factor MSCI USA Quality UCITS ETF	UBS (Irl) ETF Plc - Factor MSCI USA Quality ESG UCITS ETF
UBS (Irl) ETF Plc - Factor MSCI USA Prime Value UCITS ETF	UBS (Irl) ETF Plc - Factor MSCI USA Prime Value ESG UCITS ETF

2. Classification des Compartiments en vertu du SFDR

Comme vous le savez, les Compartiments sont actuellement classés comme des produits relevant de l'Article 6 en vertu du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Chaque Nouvel Indice est conçu pour refléter la performance d'une stratégie d'investissement non pondérée par les capitalisations boursières ajustées du flottant et cherchant à s'exposer à des entreprises dotées d'un profil robuste en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et ayant tendance à améliorer ce profil, sur la base d'exclusions minimales

Immatriculée en Irlande. Numéro d'immatriculation 507439.

Siège social : Voir ci-dessus

Une société d'investissement à capital variable de type ouvert, à compartiments multiples et à responsabilité limitée, appliquant le principe de la séparation des engagements entre les différents compartiments.

Administrateurs : Markus Goetschi (suisse), Audrey Collins, Naomi Daly, Marie Antoinette Petrini (espagnole) and Alan White.

appliquées à leur indice parent respectif comme indiqué dans les suppléments relatifs aux Compartiments.

En conséquence du changement d'indices, la Société de gestion, en concertation avec UBS Asset Management (UK) Ltd (le « **Gestionnaire d'investissement** »), a décidé que chaque Compartiment promouvra, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés devront appliquer des pratiques de bonne gouvernance. Les Actionnaires sont par ailleurs informés que la Société de gestion estime approprié de reclasser les Compartiments comme des produits relevant de l'Article 8 en vertu du SFDR.

En outre, le changement de classification des Compartiments en vertu du SFDR aura également pour conséquence de les aligner sur la position-recommandation DOC-2020-03 de l'AMF concernant les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extrafinancières, et les informations requises pour satisfaire aux exigences de l'AMF ont été incluses pour les Compartiments.

3. **Droits des Actionnaires et Aspects procéduraux**

Le remplacement de chaque Indice actuel entrera en vigueur le 31 juillet 2023 ou autour de cette date, sous réserve de l'approbation de la Banque centrale. Les Actionnaires opposés aux modifications ont le droit de demander le rachat de leurs actions gratuitement jusqu'au 27 juillet 2023 (inclus) à 16h30 (heure de Dublin). Passé cette date, le remplacement de chaque Indice actuel s'imposera à tous les Actionnaires qui n'auront pas exercé leur droit de rachat.

Les Actionnaires peuvent contacter la société de gestion de la Société, UBS Fund Management (Ireland) Limited (la « **Société de gestion** »), afin d'obtenir des informations complémentaires sur le projet de changement de l'indice concerné.

Le Prospectus, accompagné des suppléments, des Documents d'informations clés pour l'investisseur et des Documents d'informations clés pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance relatifs aux Compartiments, dans leur version mise à jour, ainsi que l'Acte constitutif de la Société seront disponibles sans frais auprès du siège social de la Société, sis au 2nd Floor, 5 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande, sur le site Internet www.ubs.com/etf et/ou sans frais auprès des représentants locaux dans les pays où la Société est enregistrée, y compris en Suisse auprès d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, Aeschenplatz 6, 40552 Bâle, Suisse, agissant en qualité de Représentant en Suisse, et d'UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8090 Zurich, Suisse, agissant en qualité d'Agent payeur en Suisse.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Pour toute autre question ou demande d'informations supplémentaires, veuillez contacter la société de gestion ou votre conseiller financier.

Cordialement

Administrateur, au nom de
UBS (Irl) ETF plc

Administrateur, au nom de
UBS (Irl) ETF plc